INVITATION CONGRÈS SUR L'AVENIR DU PS 3/4 DÉCEMBRE 2016

Expo Thoune, Mittlere Strasse 27, Thoune

Début samedi : 10h30 Début dimanche : 09h00



Chères camarades, Chers camarades.

L'avenir, c'est toute une histoire... Il est par définition indéterminé et difficile à prédire, ce qui fait peur à bon nombre de nos contemporain-e-s. Le premier réflexe est de se réfugier dans le passé, de se fermer à tout ce qui est nouveau, différent et étranger – ou de s'en remettre à un être supérieur. Pour certains, le principal est que rien ne change, que nous puissions continuer de faire comme jusqu'à présent. Telle est la « recette » des conservateurs – aussi en politique.

Nous, le PS, voyons les choses différemment. Ce que sera le monde dans dix ans ne constitue pas une fatalité. Il ne tient qu'à nous d'essayer d'influer sur le cours des choses. Nous pouvons changer et façonner l'avenir. Tel est le mérite de la social-démocratie depuis 128 ans. C'est dans la droite ligne de cette tradition que s'inscrit notre Congrès, consacré au projet « Futur PS », qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2016 à Thoune.

Continuer de faire comme jusqu'à présent n'est pas une option viable. Et qui veut modeler l'avenir doit accepter ce principe. Cela est aussi valable pour nous en tant qu'organisation: le PS a besoin de changer, de s'adapter aux spécificités et aux exigences de notre époque et de se réformer. Non en termes de contenu, mais du point de vue de sa structure, de son organisation et de ses finances. Telle est la raison d'être du projet « Futur PS ». C'est pour nous la seule façon de conserver assez de force et de poids pour continuer de marquer de notre empreinte la politique suisse au cours des prochaines décennies.

Le mot d'ordre « faire comme jusqu'à présent » n'a pas d'avenir, même l'économie en témoigne. Le capitalisme achoppe sans cesse sur des crises. L'écart entre riches et pauvres se creuse. Les dommages sociaux et environnementaux sont énormes. L'économie de l'avenir doit être plus sociale, plus démocratique et plus écologique. L'idée de la « démocratie économique » nous permettra de lancer la discussion sur notre concept au Congrès – un concept qui ouvre de nouvelles voies et possibilités. Vous êtes toutes et tous cordialement invitée-s à venir échanger des idées.

L'avenir sera aussi au cœur du troisième grand volet du Congrès, à savoir la politique européenne. Par le passé, nous avons suivi avec succès la voie bilatérale. Mais après l'initiative contre l'immigration de masse (IIM) et le Brexit, cette voie menace de nous mener dans une impasse. Nous avons besoin d'une perspective européenne qui s'ouvre au-delà du présent. Quelle forme doit revêtir notre relation avec l'Europe? Quelles sont les options, quels sont les objectifs? Si le PS veut rester le parti de l'avenir, il se doit de répondre à ces questions. Le papier de position sur la politique européenne sera transmis directement aux délégué-e-s au moment du deuxième envoi, le 2 novembre.

Nous nous réjouissons de poser avec vous des jalons pour l'avenir lors du Congrès du parti, les 3 et 4 décembre à Thoune. Pour l'avenir du PS, mais aussi pour celui de notre société et de notre pays.

Cordialement

Michael Sora

Leyla Gül

C. Cril

Co-secrétaire général ad interim

Co-secrétaire générale

TABLE DES MATIÈRES

1	Procédure d'inscription		
2	Délais	5	
3	3 Ordre du jour provisoire		
4	Envois	7	
4.1	1er envoi	7	
4.2	2ème envoi	7	
5	Procédure et délais pour les propositions et résolutions		
6	Délégué-e-s	9	
7	Rapport de gestion 2014-2015	10	
8	Élections	11	
8.1	Présidence	11	
8.2	Comité directeur	11	
8.3	Candidatures	11	

1 PROCEDURE D'INSCRIPTION

Délai d'inscription: Vendredi 20 octobre 2016

- En ligne: <u>www.sp-ps.ch/congres-thoune</u>
- Grâce au formulaire d'inscription par courriel à : congres-inscription@pssuisse.ch
- Grâce au formulaire d'inscription par la poste : PS Suisse, Congrès, Postfach, 3001 Berne

Au sujet des inscriptions :

Contrairement à l'accès aux Assemblées des délégué-e-s du PS Suisse, l'inscription au Congrès répond à une procédure basée sur le nombre de membres de chaque section. Par conséquent, seules les sections sont autorisées à inscrire des délégué-e-s. Ces derniers ne peuvent donc pas s'inscrire eux-mêmes.

Ceci est aussi valable pour les délégué-e-s aux AD qui ne sont <u>pas</u> automatiquement inscrits au Congrès.

Veuillez noter que le autres délégué-e-s (représentant-e-s des partis cantonaux, Comité directeur du PS Suisse, Conférence de coordination, membres du Groupe aux Chambres fédérales, Femmes* socialiste suisses, Jeunesse socialiste suisse etc.) ne sont <u>pas</u> automatiquement inscrits pour le Congrès et doivent donc s'inscrire eux-mêmes (conformément à l'article 12 des statuts (voir p. 9)).

Nombre de délégué-e-s :

Une brochure contenant des informations sur le nombre de délégué-e-s que chaque section peut envoyer est disponible sur le site internet : www.sp-ps.ch/congres-thoune.

Le nombre de délégué-e-s par section pour le Congrès y est clairement indiqué.

Réservation d'hôtel:

Merci de prendre bonne note qu'aucune réservation d'hôtel (par écrit ou téléphone) ne peut être prise par le secrétariat central!

Interlaken Tourisme a pré-réservé un contingent de chambres jusqu'au 10 novembre 2016 dans divers hôtels de Thoune à l'intention des participant-e-s au Congrès (vous trouverez le <u>formulaire</u> sur notre page d'accueil).

Interlaken Tourisme, Höheweg 37, 3800 Interlaken. Tél: +41(0)33 826 53 01, vous offre la possibilité de réserver d'autres hôtels si vous le souhaitez.

Il existe d'autres possibilités de logement à Berne : http://www.bern.com/fr/unterkuenfte/hotels/hotels-liste

2 DELAIS

Délais relatifs au Congrès du 3 /4 décembre 2016 de Thoune (comprenant les délais concernant les propositions)

11 août	Premier envoi de documents relatifs au Congrès aux sections, partis cantonaux et organes du parti habilités à formuler des propositions.
20 octobre	Délai d'inscription pour les délégué-e-s et les invité-e-s.
20 octobre	Échéance du délai 1 pour les propositions des sections et des partis cantonaux.
28 octobre	Séance du Comité directeur : traitement des propositions des sections et des partis cantonaux.
2 novembre	Deuxième envoi aux délégué-e-s et invité-e-s inscrit-e-s au Congrès: ordre du jour définitif, version retravaillée des papiers « Futur PS » et « Démocratie économique » et autres propositions (incl. les cartes de vote ou d'invitation).
18 novembre	Echéance du délai 2 pour les propositions pour les délégué-e-s au Congrès.
25 novembre	Séance du Comité directeur relative aux objets du Congrès.
29 novembre	Envoi de la documentation finale
3 /4 décembre	Congrès de Thoune

3 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Samedi 3 décembre 2016

- 10.30 1. Ouverture et salutations
 - 2. Points relatifs au déroulement du Congrès
 - 3. Procès-verbal du Congrès électoral extraordinaire du 14 février 2015 à Martigny
 - 4. Approbation des rapports de gestion
 - 5. Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse
 - 6. Futur PS

Discussion et approbation des propositions relatives au projet « Futur PS »

- 7. Discours d'un invité international
- 8. Discours de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga
- 9. **Démocratie économique**
 - Exposé de l'invité Prof. Dr. Ulrich Brand
 - Discussion et approbation du papier de position « Un avenir pour tous et sans privilèges - réaliser une économie démocratique, écologique et solidaire »
- 17.00 10. Communications diverses et clôture du 1^{er} jour du Congrès

dès 17.30 Apéro et fête du Congrès

Dimanche 4 décembre 2016

- **09.00** 11. **Affaires statutaires**
 - > Election de la Présidence
 - Election des membres du Comité directeur directement élu-e-s par le Congrès
 - Election d'autres commissions
 - 12. Poursuite de l'ordre du jour de la veille
 - 13. Discours du conseiller fédéral Alain Berset
 - 14. Feuille de route Europe

Discussion et approbation du chapitre V reporté par l'AD « La prochaine étape : une intégration multilatéral dans une EEE 2.0 ».

- 15. Recommandations de vote en vue des votations fédérales du 12 février 2016
- 16. **Propositions et résolutions**
- **15.00** 17. **Divers**

4 ENVOIS

4.1 1er envoi

Le premier envoi électronique destiné aux sections, partis cantonaux et autres organes du parti habilités à faire des propositions conformément aux statuts (article 12) aura lieu le 11 août 2016 (voir p. 9).

Le premier envoi électronique comprend :

- L'ordre du jour provisoire
- Les propositions dans le cadre du projet « Futur PS »
- Le papier de position « Démocratie économique Un avenir pour tous et sans privilèges réaliser une économie démocratique, écologique et solidaire »
- Des informations relatives aux inscriptions, aux délais et aux objets du Congrès (par ex. élections de la Présidence et du Comité directeur).
- La feuille concernant les propositions (l'essentiel en bref)
- Le lien internet vers le formulaire d'inscription pour les délégué-e-s, y compris les directives pour le calcul du nombre de délégué-e-s des sections ayant le droit de vote (v. <u>livret destiné aux sections</u>).

Délai d'inscription : 20 octobre 2016

Le <u>procès-verbal</u> du Congrès électoral extraordinaire du 14 février 2015 à Martigny est téléchargeable sur la page d'accueil.

4.2 2ème envoi

Le deuxième envoi sera effectué le 2 novembre 2016. Il sera envoyé directement aux délégué-e-s et aux invité-e-s inscrits et comprendra :

- La carte de délégué-e
- L'ordre du jour définitif
- Le règlement du Congrès ordinaire de 2016
- La version retravaillée du papier « Futur PS »
- La version retravaillée du papier « Démocratie économique »
- Le chapitre V de la feuille de route Europe La prochaine étape : une intégration multilatéral dans une EEE 2.0
- Les propositions et résolutions du Comité directeur
- D'autre propositions et amendements aux autres dossiers du Congrès
- La documentation sur les projets soumis en votation le 12 février 2017
- Des informations sur le lieu du Congrès
- Des informations et un bulletin d'inscription (en ligne) à la fête du samedi soir 3 décembre 2016

5 PROCEDURE ET DELAIS POUR LES PROPOSI-TIONS ET RESOLUTIONS

« Futur PS » et « Économie démocratique »

Nous prions les sections, les partis cantonaux et autres organes habilités à formuler des propositions de nous les faire parvenir jusqu'au 20 octobre 2016 par courriel à l'adresse suivante : congres-proposition@pssuisse.ch

Les propositions nous parvenant après ce délai ne seront pas prises en compte.

Sur la base de ces propositions, le Comité directeur retravaillera les deux papiers. Les deuxièmes versions seront directement transmises aux délégué-e-s et invité-e-s inscrits le 2 novembre 2016. Les délégué-e-s au Congrès pourront à nouveau y apporter des propositions et faire parvenir celles-ci jusqu'au vendredi 18 novembre 2016.

Autres propositions et résolutions

Le délai pour les propositions concernant les objets dont la nature ne sera pas modifiée d'ici au Congrès (par ex. les élections) est fixé au 20 octobre 2016.

Les propositions sont à envoyer à congres-proposition@pssuisse.ch

Le délai pour les résolutions et autres propositions relatives aux autres objets du Congrès (excepté les élections) a été fixé au **18 novembre 2016**.

6 DELEGUE-E-S

Nombre des délégué-e-s au Congrès du PS Suisse (extrait des statuts) :

Article 12: Le Congrès

1. Le Congrès est l'organe supérieur du parti. Ses décisions ont aussi force obligatoire pour les partis cantonaux et pour les sections.

2. Le Congrès est composé:

- a. des camarades délégué-e-s des sections
- b. des membres du comité directeur
- c. des membres de la conférence de coordination
- d. des membres du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale
- e. des membres de la Coordination des femmes
- f. les membres du Comité directeur du PS60+
- g. des deux camarades déléguée-s par chacun des partis cantonaux
- h. de douze camarades délégué-e-s par la Jeunesse socialiste
- i. d'une déléguée / d'un délégué du groupe PS du personnel fédéral
- j. ainsi que des représentantes et représentants, sans droit de vote:
 - Solidar Suisse / Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH,
 - Union syndicale suisse (USS),
 - Sections des partis socialistes étrangers et des organisations proches du PS Suisse.
- 3. Chaque section a droit à un ou une délégué-e. Lorsqu'une section comprend plus de 50 membres, elle a droit à un ou une délégué-e supplémentaire par tranche de 60 membres, de même que pour la dernière fraction au-delà de ce nombre. Les délégué-e-s doivent être membres de la section qu'ils et elles représentent.

Nombre de délégué-e-s par section au Congrès, table de calcul

Membres	Délégué-e-s
0-50	1
51-110	2
111-170	3
171-230	4
231-290	5
291-350	6
351-410	7
411-470	8
471-530	9
531-590	10

7 RAPPORT DE GESTION 2014-2015

Le rapport de gestion 2014-2015 sera téléchargeable dès le 2 novembre 2016 sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse : www.sp-ps.ch/congres-thoune.

8 ÉLECTIONS

Lors du Congrès, les membres de la Présidence ainsi que les membres du Comité directeur élu-e-s par le Congrès sont élu-e-s pour un mandat de deux ans.

8.1 Présidence

Pour le Présidence du PS Suisse se représentent :

- Christian Levrat, président
- Marina Carobbio, vice-présidente
- Barbara Gysi, vice-présidente
- Géraldine Savary, vice-présidente
- Beat Jans, vice-président

Fabian Molina, ancien président de la Jeunesse socialiste suisse et vice-président du PS Suisse ne se représente pas.

Roger Nordmann, président du Groupe socialiste aux Chambres fédérales, est membre de droit de la Présidence du PS Suisse.

8.2 Comité directeur

Élection des trois membres du Comité directeur directement élu-e-s par le Congrès:

Le comité directeur comprend, en autre, trois membres élu-e-s directement par le Congrès. Tous se représentent pour un nouveau mandat de deux ans :

- Mario Carera, jusqu'à présent, PS Berne
- Filippo Rivola, jusqu'à présent, PS Vaudois
- Vera Ziswiler, jusqu'à présent, SP Zurich

8.3 Candidatures

Les candidatures pour le siège au sein de la Présidence du PS Suisse ou les candidatures en opposition pour les membres du Comité directeur élu-e-s par le Congrès doivent être déposées jusqu'au 20 octobre 2016 au secrétariat central.

Les candidatures (accompagnées d'une courte bibliographie et d'une photo, au maximum 2 pages A4) doivent être remises à :

PS Suisse, Congrès, Colette Siegenthaler, Postfach, 3001 Berne.

E-Mail: colette.siegenthaler@spschweiz.ch